

**SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 08 septembre 2022**  
**PROCÈS-VERBAL**

L'an deux mil vingt-deux, le huit du mois de septembre à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de MONTCHEVRIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Maurice DESRIERS, Maire.

**Présents** : M. Maurice DESRIERS, M. Jean-Claude CHICAUD, Mme Virginie PHILIPPON, Mme Pascale BOMBLED, M. Renaud POIRIER, Mme Séverine CHELOT, M. Antoine COLLET, M. Bernard FOULATIER.

**Absentes excusées** : Mme Dominique VIGNON, Mme Simone MONGIS CARRION.

**Absent** : M. Jonathan GOES

Mme Dominique VIGNON a donné procuration à M. Maurice DESRIERS.

Mme Séverine CHELOT est élue secrétaire de séance à,

**9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 9 votants**

Le Procès-verbal de la séance précédente du 29 juin 2022 est adopté, à,

**8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 8 ABSTENTION, correspondant à 8 votants**

**ORDRE DU JOUR**

**AVENANT N°2 LOT N°7 PLOMBERIE-CHAUFFAGE-CREATION ESPACE CULTUREL ET ASSOCIATIF :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au cours des travaux de création de l'espace culturel et associatif, certains éléments de l'office se sont avérés inutiles ou non conforme à la demande. L'entreprise BRUNET, chargée du lot en question, présente un avenant en moins-value pour la hotte et le lave-verres d'un montant de 612,00 € HT soit 734,40 € TTC ; ramenant ainsi le lot n°7 Plomberie-Chauffage à 14 070,00 € HT soit 16 884,00 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à

**9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 9 votants**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dit avenant.

**DEMANDE DE SUBVENTION – ASSOCIATIONS COMMUNALES :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les demandes de subventions à attribuer aux associations communales qui en ont fait la demande.

**FNACA (anciens combattants) :**

• Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à main levée, à :  
**9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 9 votants,**

**DÉCIDE** de verser une subvention de **100,00 €** à la FNACA au titre du soutien de son activité.

**VESPA CLUB BERRY SUD :**

• Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à main levée, à :  
**9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 9 votants,**

**DÉCIDE** de verser une subvention de **200,00 €** au VESPA CLUB BERRY SUD du soutien de son activité et leur participation à l'organisation de la grande concentration «Scoots» en piste » sur le circuit de La Châtre.

**CMM36 (Club de Marche) :**

**Arrivée en cours de séance de Mme Simone MONGIS CARRION**

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à main levée, à :  
**10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 10 votants,**

**DÉCIDE** de verser une subvention de **200,00 €** au CMM36 club de marche pour l'organisation de sa randonnée annuelle.

**APPEL A COTISATION 2022 L'ASSOCIATION DELTA REVIE :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'appel à cotisation de l'association DELTA REVIE, pour l'année 2022. Le montant est de **80,00 €**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé au vote à main levée à  
**10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 10 votants,**

**DÉCIDE** de verser cette cotisation.

**APPEL A COTISATION 2022 ADAR CIVAM :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'appel à cotisation de l'association Adar Civam, pour l'année 2022. Le montant est de **90,20 €** (soit 0,20 € par 451 habitants).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé au vote à main levée à  
**10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 10 votants,**

**DÉCIDE** de verser cette cotisation.

**DEMANDE DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL SUITE AUX INTEMPERIES AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de soutien financier exceptionnel suite aux intempéries émanant du Secours Populaire Français,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé au vote à main levée à  
**10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 10 votants,**

**DÉCIDE** de ne pas verser de subvention.

**CONVENTION STAGIAIRE SCOLAIRE :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande émanant de Monsieur Noah LELONG d'effectuer dans le cadre de sa scolarité deux stages de trois semaines auprès des services de la commune de MONTCHEVRIER au cours du mois d'octobre 2022 puis en février 2023 et demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention de stage et la possibilité de lui verser une gratification à l'issue de ce stage.

Cette gratification sera calculée selon les articles L124-6 et L124-8 du Code de l'Education.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé au vote à main levée à  
**10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, correspondant à 10 votants,**

**AUTORISE**, le Maire à signer la convention de stage.

Et **DÉCIDE** de lui verser une gratification d'un montant d'environ **400,00 €**, à l'issue de chaque période.

**QUESTIONS DIVERSES A METTRE AU PROCES VERBAL :**

- **Recrutement d'un employé municipal** : suite à la publication de l'appel à candidature pour le remplacement d'un employé municipal partant en retraite, nous avons reçu 5 candidatures. Après examen, Monsieur Emmanuel LAURENT a été retenu et nommé en qualité de stagiaire au grade d'adjoint technique territorial à temps complet pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.
  
- **Projet d'inventaire des haies** : l'association Indre Nature propose de faire un inventaire du bocage ; cette prestation est gratuite et s'appuie sur la participation de bénévoles. Ce projet a pour but de faire un point sur l'état du bocage à l'instant T et ses résultats sont sans conséquence administrative. Le Conseil décide de faire procéder à cette étude sur la commune. Jacques LUCBERT, président d'Indre Nature sera invité à venir présenter ce projet.

La séance est levée à 21H30.

La Secrétaire,  
Mme Séverine CHELOT.

Le Maire,  
M. Maurice DESRIERS.